

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 17 décembre 2018

L'inclusion bancaire à La Réunion

Une fragilité financière à accompagner

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie une note sur l'inclusion bancaire à La Réunion. Celle-ci dresse un panorama de la fragilité financière des Réunionnais telle qu'elle est appréhendée par les établissements de crédit et des dispositifs existants en faveur de l'inclusion bancaire.

L'INCLUSION BANCAIRE AU CŒUR DE L'INCLUSION SOCIALE

Aujourd'hui à La Réunion, la quasi-totalité de la population a accès aux services bancaires. Toutefois, tous les Réunionnais ne bénéficient pas forcément de conditions appropriées à leur situation, notamment les personnes en situation de fragilité financière. Lutter contre l'exclusion bancaire, c'est-à-dire favoriser l'inclusion bancaire, c'est permettre à ces personnes d'accéder durablement à des produits et services bancaires adaptés à leurs besoins. Cette démarche participe au processus d'inclusion dans la vie économique et sociale.

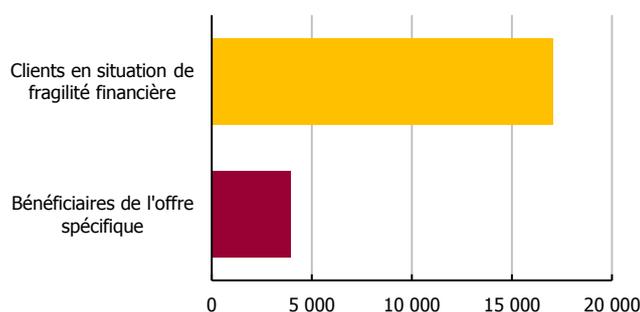
La détection des populations en situation de fragilité financière constitue une étape préalable indispensable pour favoriser l'inclusion bancaire. Selon l'enquête menée par l'IEDOM auprès des établissements de crédit, 17 000 personnes sont aujourd'hui détectées comme financièrement fragiles à La Réunion, soit 3 % de la population de plus de 15 ans. Cette proportion, relativement faible au regard du taux de pauvreté dans l'île, peut s'expliquer en partie par les comportements prudents des ménages modestes, afin d'éviter irrégularités et incidents sur leurs comptes bancaires. Ceux-ci se traduisent par une préférence de l'argent liquide, car son utilisation offre une vertu de facilité, d'accessibilité et de gratuité. Par ailleurs, des efforts doivent sans doute être entrepris de la part des établissements bancaires locaux dans le recensement des personnes en situation de fragilité financière afin de leur proposer des offres adaptées.

DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'INCLUSION BANCAIRE

Conscients de cette problématique, les pouvoirs publics ont mis en place des outils spécifiques s'adressant aux personnes financièrement fragiles : droit au compte, offre spécifique, plafonnement des frais bancaires. Récemment, la profession bancaire, incitée par le Gouvernement, s'est engagée à promouvoir davantage l'offre spécifique et à réduire les frais pour ces bénéficiaires.

L'inclusion bancaire passe également par l'éducation financière, pour permettre à chacun de choisir et d'utiliser les produits et services bancaires de manière appropriée. Depuis 2016, la Banque de France, et par délégation, l'IEDOM dans l'Outre-mer, ont pour mission de décliner la stratégie nationale d'éducation financière auprès du grand public, des enseignants et des travailleurs sociaux, sur l'ensemble du territoire.

Nombre de clients détectés en fragilité financière et nombre d'offres spécifiques



Source : IEDOM, enquête sur l'inclusion bancaire

MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX DÉCIDER


Mes questions d'argent
 Le portail national de l'éducation économique,
 budgétaire et financière


Un portail regroupant des informations gratuites, actualisées,
neutres et pédagogiques sur des sujets liés à l'argent.



Pour lire ***[l'inclusion bancaire à La Réunion : une fragilité financière à accompagner.](#)***

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél.au 02 62 90 71 23